Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

4B SUD CHARENTE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

5.26 Zonage

Passirac

PLUi approuvé par D.C.C. du 21/12/2023
1ère Déclaration de Projet valant Mise en Compatibilité du PLUi approuvée par D.C.C. du 17/02/2026
1ère Modification du PLUi approuvée par D.C.C. du 05/03/2026

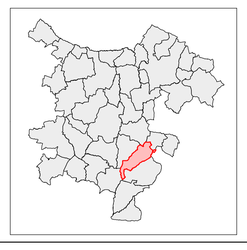

Légende

Zonage du PLUi

UB, 1AU (a, b, c, p), Ap, Ay, Nc, Np, Npv
UE, A, As, N, Nk, Ns

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine
- Protection linéaire au titre de l'article L151-19 - Haie ou alignement
- Protection linéaire au titre de l'article L151-23 - Haie ou alignement
- Périmètre de protection au titre de l'article L151-19 - entité
- Périmètre de protection au titre de l'article L151-19 - patrimoine
- Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - patrimoine
- Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - sites naturels de
- Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - abords des cours
- Secteur d'OAP
- Construction récente ou en cours
- Atlas des zones inondables - crue
- Atlas des zones inondables - crue

Conception : Metropolis
Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2024 . DDT16
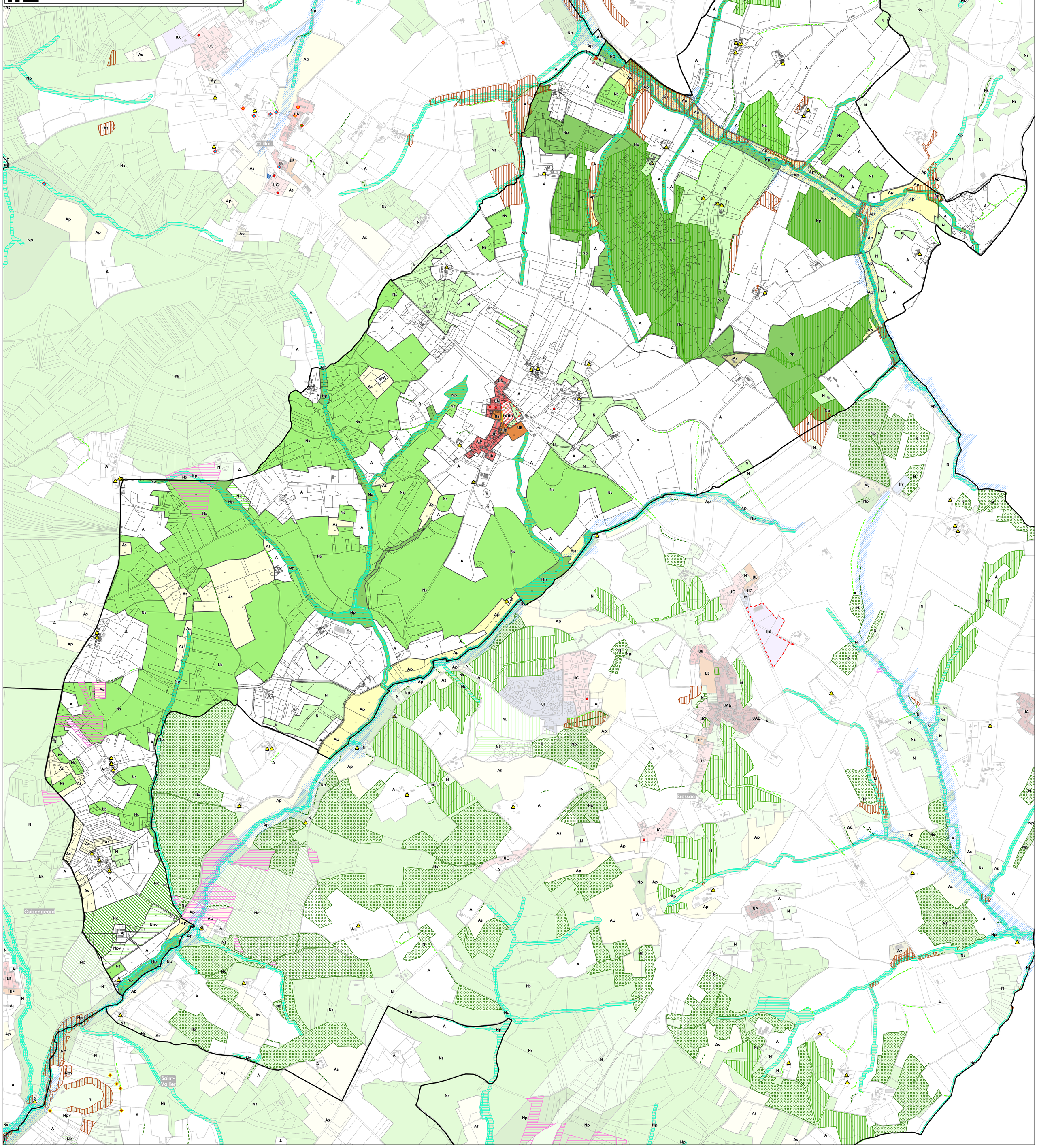
0 50 100 200 m